



LYCÉE TECHNIQUE ÉCOLE DE COMMERCE ET DE GESTION

Formation de BTS

Assistant de direction
Gestionnaire comptable et fiscal
Gestionnaire en commerce et marketing

Formation de l'EST

Bac technique administratif



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

Inscription et admission au 1^{er} semestre 2010/2011

Madame,
Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait de suivre les cours de la formation de BTS à l'École de Commerce et de Gestion de Luxembourg. Ce choix engage votre avenir et nous vous remercions de la confiance témoignée à l'égard de notre école. En contrepartie, nous vous offrons un enseignement riche et diversifié.

Voici quelques renseignements importants pour l'inscription, pour l'admission et pour la rentrée des cours.

Comment fonctionnent l'inscription et l'admission ?

Les candidats doivent déposer un dossier d'inscription.

Une fiche d'inscription sera disponible à partir du mois de mai 2010 et pourra être :

- retirée au secrétariat de l'ECG ou commandée par téléphone (+352 26 04 53 03),
- téléchargée sous format pdf ou sous format WORD (www.ltecg.lu).

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 15 juillet 2010.

Un dossier complet comportera obligatoirement pour tous les candidats :

- la fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- une photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso,
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- les photocopies certifiées des bulletins des trois dernières années de lycée,

./...

- le relevé des notes du diplôme de fin d'études (bac),
- les photocopies certifiées des diplômes,
- une preuve d'affiliation à une caisse de maladie,
- une lettre de motivation (informant sur les raisons principales de votre candidature à une formation de BTS, les disciplines qui retiennent votre préférence et vos projets de carrière).

Pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne, le dossier de candidature comportera en plus :

- l'homologation du diplôme de fin d'études secondaires par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle.

Un dossier rempli de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte. L'examen des dossiers complets sera effectué après la publication des résultats du bac. Les candidats seront répartis en trois groupes et informés par écrit :

- les candidats admis,
- les candidats inscrits sur la liste d'attente,
- les candidats non admis.

Sur demande, les candidats produiront :

- un document attestant la maîtrise suffisante respectivement des langues requises pour suivre les études,
- une autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice du Luxembourg.

Au cas où le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, il est procédé à un classement des candidats sur la base du dossier de candidature présenté. La participation à un entretien personnel pourra être exigée en vue de l'admission définitive.

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission et les décisions sont communiquées aux candidats au plus tard le 30 juillet 2010.

Tout candidat admis doit confirmer son acceptation ou déclarer son désistement avant le 6 septembre 2010. Les candidats inscrits sur la liste d'attente ne pourront être admis que dans la limite des places disponibles et à condition d'avoir complété leur dossier.

La langue d'enseignement est le **français**. Un bon niveau d'**anglais** est exigé pour toutes les sections.

Sans préjudice à leur admission, les candidats se soumettront à des tests de langues qui permettront au LTECG de les placer dans les groupes de langues appropriés. La date retenue sera communiquée par écrit aux candidats.

./...

Rentrée scolaire

La date de début des cours sera publiée sur le site www.ltecg.lu. La liste exacte des manuels et supports de cours sera communiquée par les enseignants respectifs.

Les droits d'inscription s'élèvent à 100 € par semestre. L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription.

Tous les étudiants âgés de moins de 25 ans bénéficient du transport gratuit vers le LTECG sur l'ensemble du territoire luxembourgeois et sont donc encouragés à utiliser les moyens de transport en commun.

Les étudiants domiciliés en France, non-résidents au Luxembourg, adresseront leur demande de bourse au rectorat de l'Académie de leur région. Aucune attestation de scolarité ne pourra être remise avant le 30 septembre 2009.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du LTECG.

Luxembourg, le 6 mai 2010